



Mesures
Canada

Measurement
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

An Agency of
Industry Canada

Bulletins

Catégorie : ÉLECTRICITÉ	Bulletin : E-33	Page : 1 de 2
Documents : S-E-01, EL-ENG-12-01, P-E-01 et E-17	Date de diffusion : 2012-11-13	Entrée en vigueur : 2012-11-13
	Remplace :	

La copie du présent document qui est affichée sur le site Web de Mesures Canada est considérée comme la copie contrôlée.

Information sur la mise en œuvre du document *EL-ENG-12-01 – Exigences relatives à la certification et à l'utilisation d'appareils de mesure - consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité*

1.0 Objectif

Le présent bulletin vise à fournir aux propriétaires de consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité certifiées et aux organismes investis de pouvoirs conformément à la norme C-D-01 des renseignements quant à la transition de [S-E-01 \(rév. 3\) – Norme d'étalonnage, de certification et d'utilisation des consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité](#) à [EL-ENG-12-01 – Exigences relatives à la certification et à l'utilisation d'appareils de mesure – consoles d'étalonnage des compteurs d'électricité](#)^[lien 1].

2.0 Domaine d'application

Le domaine d'application du présent bulletin comprend toutes les consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité assujetties aux exigences de la norme S-E-01 (rév. 3) – Norme d'étalonnage, de certification et d'utilisation des consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité à compter de l'entrée en vigueur du document EL-ENG-12-01 – Exigences relatives à la certification et à l'utilisation d'appareils de mesure - consoles d'étalonnage des compteurs d'électricité.

3.0 Contexte

En 2011, un groupe de travail mixte constitué d'intervenants de l'industrie en électricité et d'employés de Mesures Canada (MC) a entrepris l'examen de la norme S-E-01 de MC, qui n'avait pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis plus de dix ans. L'examen portait aussi sur les procédures P-E-01 et P-E-02 de MC, ainsi que le bulletin E-17 utilisés par les fournisseurs de services autorisés conformément au Programme de délégation des pouvoirs. De plus, la désignation de la norme S-E-01 a été changée pour document d'ingénierie afin de tenir compte du fait qu'il incombe maintenant à la Direction de l'ingénierie et des services de laboratoire de mettre à jour les procédures et les exigences liées aux appareils de mesure.

Catégorie : ÉLECTRICITÉ	Bulletin : E-33	Page : 2 de 2
Document(s) :	Date de diffusion : 2012-11-13	Entrée en vigueur : 2012-11-13
	Remplace :	

4.0 Période de mise en œuvre pour *EL-ENG-12-01 – Exigences relatives à la certification et à l'utilisation d'appareils de mesure - consoles d'étalonnage des compteurs d'électricité*

4.1 Les propriétaires de consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité certifiées et les organismes investis de pouvoirs conformément à la norme C-D-01 auront un an, à compter de la date d'entrée en vigueur du document EL-ENG-12-01 (1^{er} janvier 2013), pour mettre en œuvre les exigences qu'il contient.

4.2 Pendant la période de mise en œuvre du document EL-ENG-12-01, les propriétaires de consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité certifiées et les organismes investis de pouvoirs conformément à la norme C-D-01 pourront :

- a) soit continuer de respecter les exigences de la norme S-E-01 (rév. 3) pour la certification;
- b) soit respecter les exigences du document EL-ENG-12-01

4.3 En date du 1^{er} janvier 2014, toutes les consoles à certifier seront assujetties aux exigences du document EL-ENG-12-01 et la norme S-E-01 (rév. 3) ne sera plus utilisée.

4.4 Pendant la période de transition du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et conformément au bulletin [E-17 – Renouvellement automatique des certificats visant les consoles d'étalonnage de compteurs d'électricité](#)^[lien 2] il sera toujours possible de renouveler les certificats visant les consoles qui ont été certifiées conformément à la norme S-E-01 (rév. 3).

[lien 1] <http://www.ic.gc.ca/eic/site/mc-mc.nsf/eng/lm00170.html>

[lien 2] <http://www.ic.gc.ca/eic/site/mc-mc.nsf/eng/lm00023.html>